

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 25 MARS 2019**

Présents : Michel Arrouy, Josyane Arnold, Marcel Barbier, Victoria Bonnet-Solé, Catherine Caldichoury, Yannick Coquery, Renée Duranton-Portelli, Youcef El Amri, Pascale Gregogna, Martine Malpièce, Viviane Oliven, Claudette Saulzet.

Absents excusés : Pierre Bouloire, Hinda Dabboue, Paula Leitao.

Compte-rendu du précédent conseil

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Pas de décision prise depuis le dernier conseil d'administration.

1. Examen des dossiers d'aides financières exceptionnelles.

Pas de dossier présenté

2. Aides financières individuelles exceptionnelles attribuées dans le cadre de l'action de solidarité des fêtes de fin d'année.

Pas de dossier présenté

3. Examen des dossiers d'admission à l'épicerie sociale et solidaire

Pas de dossier présenté.

4. Débat d'orientation budgétaire du budget principal 2019

M. le Vice-président propose au Conseil d'administration d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire de l'année 2019.

Prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992 et modifié par l'article 107 de la loi NOTRe, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière du CCAS. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information du conseil d'administration et doit lui permettre d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

En tout premier lieu, il convient de rappeler que ce débat d'orientation budgétaire s'ouvre comme pour les années précédentes, sur la base du même contexte subi par les collectivités territoriales depuis 2014, un contexte national de réduction du déficit public passant par une baisse massive des dotations de fonctionnement qui leur sont destinées pour un montant de plus de 10 milliards d'euros entre 2014 et 2017.

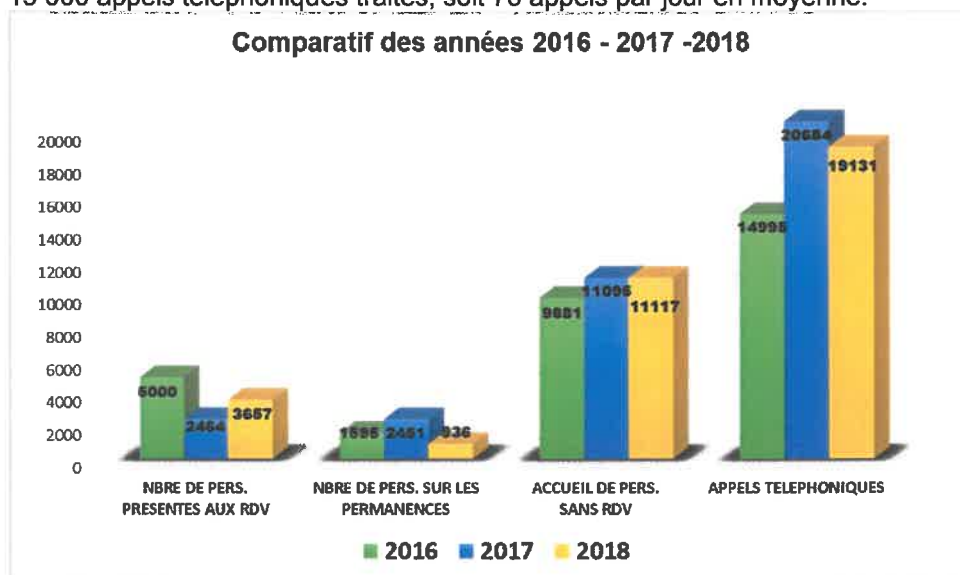
Cette réduction des dotations, génératrice de déséquilibres importants des comptes des communes à laquelle s'est ajoutée l'interruption soudaine du dispositif des emplois aidés courant 2017, n'a pas épargné la ville de Frontignan la Peyrade, qui a subi sur cette période une baisse globale des recettes de l'état de près de 2,1 millions d'euros.

Le budget du CCAS étant alimenté au tiers par la subvention communale, celui-ci se voit donc également impacté par cette baisse importante du soutien de l'état.

I - Analyse de la gestion pour l'année 2018

En 2018 le Centre communal d'action sociale a maintenu son niveau de prestations de services tout en faisant face à une série d'impératifs budgétaires, liés principalement à un taux d'absentéisme important, notamment en petite enfance.

Malgré ce, le CCAS a poursuivi ses missions de service au public avec 15 700 personnes accueillies en 2018, soit 62 personnes par jour en moyenne et 19 000 appels téléphoniques traités, soit 75 appels par jour en moyenne.



1.1 - Section de fonctionnement : résultats provisoires 2018

<u>Tableau 1</u>	En euros :
- Prévisions budgétaires 2018	
Dépenses (virement de la section de fonctionnement inclus)	3 977 791
Recettes (résultat antérieur inclus)	3 977 791
- Réalisations de l'exercice 2018	
Dépenses	3 876 034
Recettes (hors reprise du résultat antérieur)	3 882 077

Les engagements de dépenses non soldés, rattachés à l'exercice 2018 s'élèvent à 60 318 euros. Les rattachements de recettes à l'exercice représentent 512 906 euros. Ces montants sont intégrés dans le résultat de l'exercice.

<u>Tableau 2</u>	Euros
- Résultat net pour l'exercice 2018	6 043
- Résultat antérieur	0
- Résultat cumulé 2018 avec reprise du solde antérieur	6 043

1.2 - Section d'investissement : résultats provisoires

Tableau 3	Euros
- Prévisions budgétaires 2018	
Dépenses (avec reprise du résultat d'investissement reporté et reports)	73 500
Recettes (avec virement de la section de fonctionnement et reports)	73 500
- Réalisations de l'exercice 2018	
Dépenses (hors reprise du résultat antérieur)	37 306
Recettes (hors reprise du résultat antérieur)	39 983
- Résultat net pour l'exercice 2018	2 677
- Résultat antérieur reporté	- 31 846
- Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	- 29 169

Tableau 4	Euros
Résultat global de la gestion 2018 sans reprise des soldes antérieurs	
- Fonctionnement	6 043
- Investissement	2 677
	8 720
Résultat global de la gestion 2018 avec reprise des soldes antérieurs	
- Fonctionnement	6 043
- Investissement	- 29 169
	- 23 126

Le montant des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2019 est de 1 195,57 € en dépenses et 0 € en recettes.

Fort de ces constatations, il convient d'exposer les orientations budgétaires pour l'année 2019.

II - Orientations budgétaires pour l'année 2019

Dans ce contexte persistant de resserrement budgétaire, le CCAS doit continuer à s'adapter pour proposer des réponses satisfaisantes aux besoins de ses différents publics.

Pour 2019, le CCAS poursuivra ses actions tout en réorganisant certaines afin de les rendre plus efficaces et cohérentes en terme de rationalisation budgétaire, d'impact pour le public et de transversalité entre les services et ce, dans ses 3 domaines d'intervention que sont le social, le maintien à domicile et la petite enfance.

A - De l'action sociale à la cohésion sociale

Les services accompagnement social et logement ainsi que l'espace Muhammad Yunus qui sont composés d'une équipe d'une douzaine d'agents dont une infirmière et 6 travailleurs sociaux ont pu accompagner en 2018 plus de 3000 personnes dans leurs différentes permanences et rendez-vous.

Au-delà de cette mission d'accompagnement des personnes dans leur parcours de réinsertion sociale, le CCAS doit aussi s'organiser pour mener des actions plus en amont à savoir de prévention.

A cet effet, et dans le cadre d'une réorganisation générale des services municipaux il intégrera une partie de la direction cohésion sociale jusqu'ici portée par la ville afin de mieux coordonner l'intervention publique auprès des personnes en parcours de réinsertion sociale mais aussi de celles qui se trouvent en risque d'exclusion ou de perte d'autonomie.

Cette réorganisation marque la détermination de la ville et du CCAS à faire travailler leurs services plus en transversalité afin de mieux accompagner les parcours de vie des publics en difficultés ou en passe de l'être.

Le fait pour le CCAS de pouvoir coordonner des actions d'accompagnement social très individualisées et complexes au même titre que des actions d'animation locale et de prévention sociale lui permettra de répondre plus efficacement aux besoins des citoyens de la ville.

A ce titre, l'accès à l'autonomie et au bien être visé par toute action d'accompagnement social sera ainsi facilité par cette coordination centralisée qui permettra une plus grande réactivité de par une mobilisation plus rapide des nombreux outils existants.

Dans ce contexte, le CCAS créera une direction cohésion sociale regroupant les services existants (accompagnement social, logement et espace Muhammad Yunus) et le nouveau service lien social / projets citoyens.

Ce service chargé des projets de développement social tel que le plan égalité homme femme et qui gèrait déjà le nouvel espace de vie sociale Albert Calmette, pilotera le projet de maison pour tous Désiré Archimbeau qui devrait voir le jour sur le quartier de la Peyrade.

Enfin, il intègre la gestion de la maison Vincent Giner jusqu'ici gérée par le pôle seniors afin que la mission de coordination transversale de la direction cohésion sociale serve au mieux les objectifs politiques visant le développement des liens intergénérationnels et le bien vieillir.

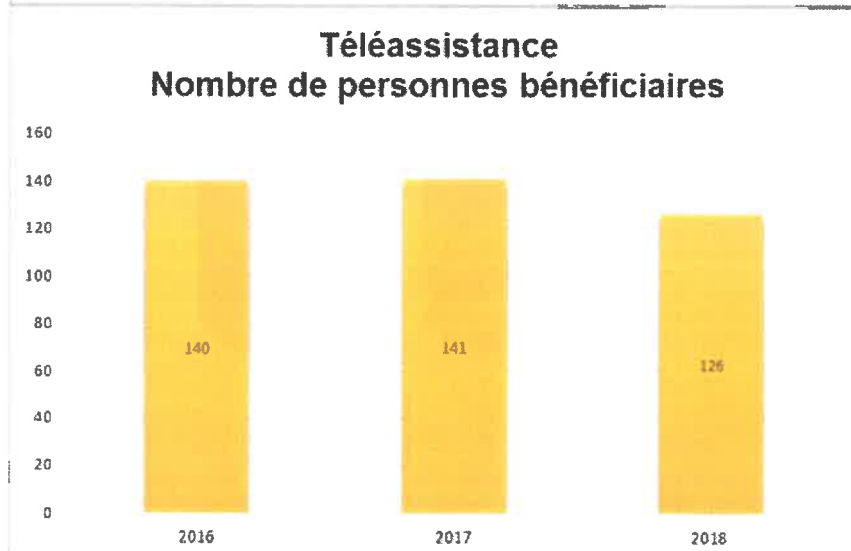
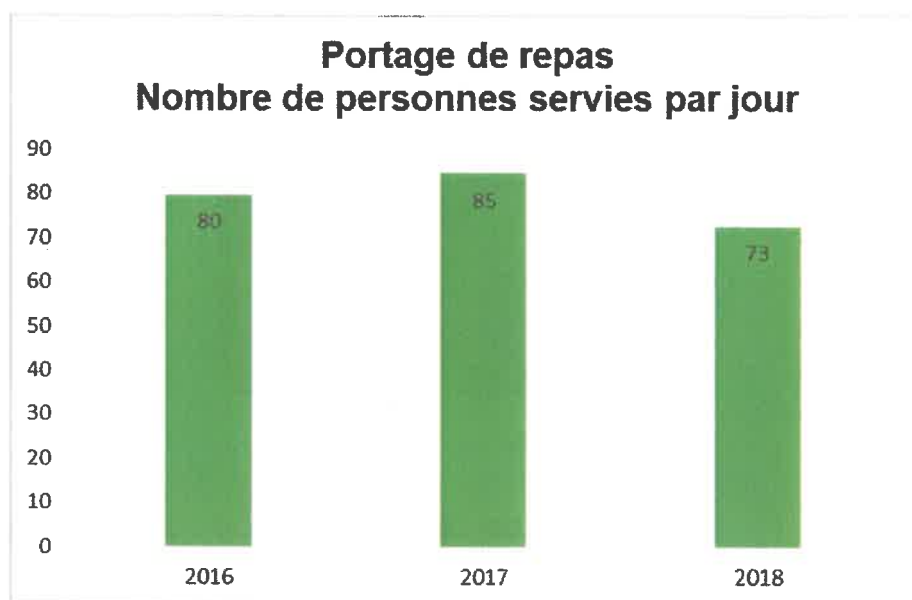
Pour ce faire, l'augmentation du budget du CCAS liée à l'intégration de ce service se porte à 155 000 € par an.

Par ailleurs, pour 2019 la direction cohésion sociale travaillera sur le projet de déménagement de l'espace Muhammad Yunus en amont des travaux de dépollution des anciens terrains de la Mobil. La relocalisation de cet espace dans les anciens bâtiments de l'entreprise San Remo Pesca sera aussi l'occasion de retravailler avec l'ensemble des associations partenaires un projet novateur autour de l'aide alimentaire.

Enfin en 2019, une convention de partenariat avec la maison de santé pluri-professionnelle verra le jour. Elle permettra de renforcer le partenariat entre cette structure et les équipes médico-sociales du CCAS pour un meilleur accompagnement des publics notamment en matière d'accès aux droits.

B - Le maintien à domicile, des prestations à réinterroger

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile étant géré dans le cadre d'un budget annexe fonctionnant indépendamment du budget général sur la base d'une procédure de tarification avec le Conseil Départemental, il conviendra dans le cadre de ce DOB d'analyser l'activité des prestations d'aide à la restauration et de téléalarme.



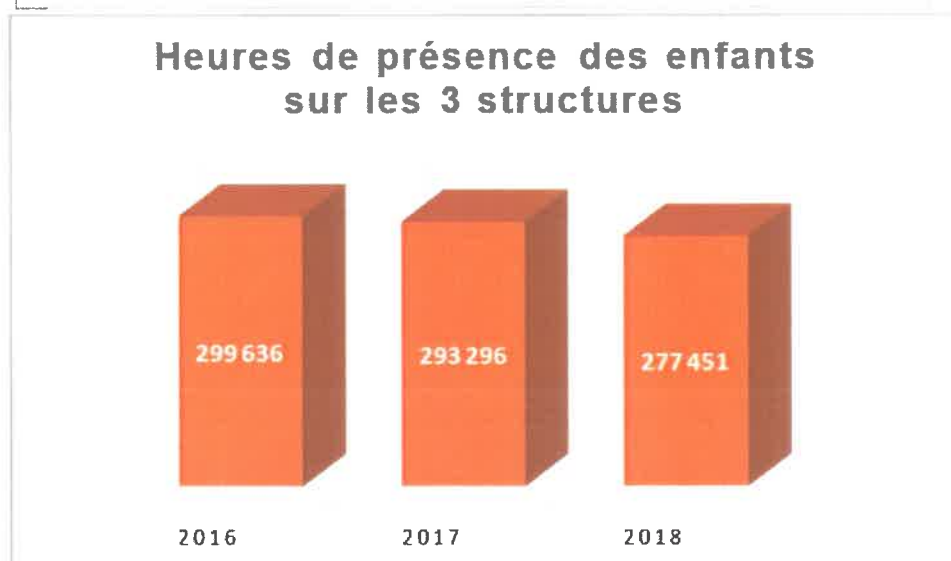
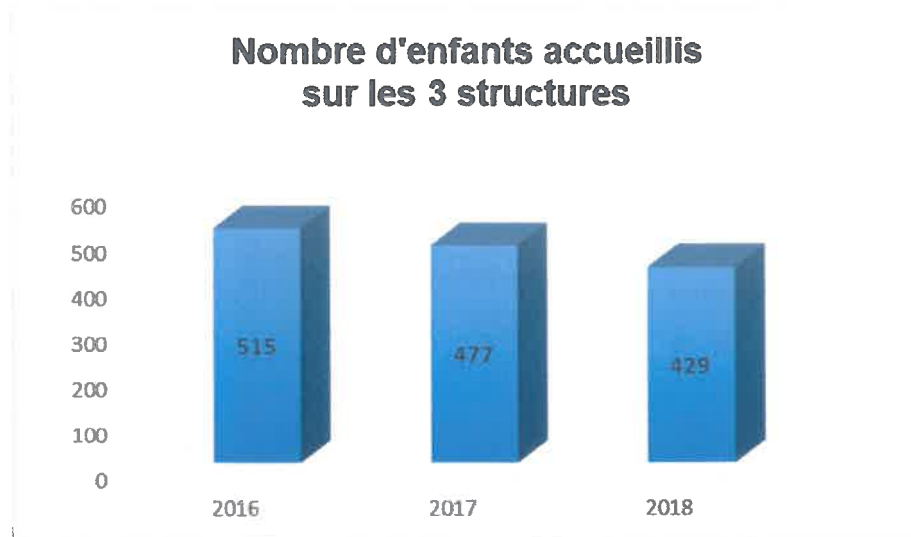
S'il est proposé de poursuivre l'activité de téléassistance telle qu'elle a été conduite en 2018, malgré une baisse qui demande aussi une analyse, il convient avant tout de porter l'attention du Conseil d'administration sur le service portage de repas qui connaît une baisse d'activité depuis 2017 avec la perte de 12 bénéficiaires quotidiens sur un total de 85.

L'activité 2018 est même inférieure à celle de 2016 déjà plus basse qu'en 2017. Dans ce contexte cette diminution d'activité qui entraîne de fait une baisse des recettes pour le CCAS de près de 36 000 euros nécessite une analyse précise afin d'éclairer au mieux les administrateurs. En effet, l'analyse des motifs de ces interruptions du service non compensées par de nouvelles entrées devront permettre au CCAS de questionner le maintien en l'état de cette prestation d'aide à la restauration et ce, au regard de l'ensemble des offres existant sur la ville.

Dans un souci constant d'adapter les réponses du CCAS aux besoins de ses publics, il est donc proposé pour 2019 de procéder à une analyse précise des raisons de cette baisse d'activité mais aussi d'apporter aux administrateurs une information exhaustive sur l'ensemble des services d'aide à la restauration existant sur la commune et d'établir un comparatif avec la prestation du CCAS en matière de rapport qualité prix, et de modalité de livraison.

C – L'accueil en petite enfance, une restructuration de l'offre globale d'accueil adaptée à la réalité du territoire

En 2018 les trois structures multi-accueil gérées par le CCAS disposaient de 50 places pour la crèche collective Roger Michel, 50 places pour la crèche Félicie Ametller et 33 places pour la crèche familiale. 429 enfants ont été accueillis en 2018.



La baisse du nombre d'enfants accueillis est liée principalement à la baisse du nombre d'assistantes maternelles du service d'accueil régulier familial. Ainsi en 2018, le CCAS a perdu 4 professionnelles dans le cadre de démissions ou de départs à la retraite.

Pour 2019, le SARF ne comptera plus que 10 assistantes maternelles pour trente places.

Cette diminution de l'activité d'accueil familial qui est passé en deux ans de 50 à 30 places est principalement liée aux difficultés pour le CCAS de recruter de nouvelles professionnelles répondant à l'ensemble des critères exigés par l'institution.

Cette désaffection des assistantes maternelles pour le travail en crèche familiale tient au fait qu'elles ne disposent pas de l'autonomie et de la liberté d'accueil aux horaires et amplitudes de leur choix comme les libérales.

Devant cet état de fait le CCAS a donc fait le choix de soutenir l'accueil chez les 100 assistantes maternelles libérales de la ville en privilégiant le renforcement du relais assistante maternelle de 1,2 à 1,5 ETP.

Cette augmentation du temps d'intervention du RAM permettra d'accompagner au mieux les assistantes maternelles indépendantes ainsi que les familles intéressées par ce mode de garde.

Dans ce contexte de réduction de la crèche familiale, les 10 assistantes maternelles continuant à exercer au sein du CCAS seront directement rattachées aux structures multi accueil Félicie Ametler et Docteur Roger Michel (5 dans chaque structure). Les deux structures d'accueil collectif verront donc leur nombre quotidien de places augmenter de 50 à 65. Cette restructuration permettra le non remplacement du cadre de santé en charge de la structure d'accueil familial et qui part à la retraite cette année.

Dans ce contexte de gestion vertueuse de ses ressources humaines, le CCAS renforcera l'encadrement des structures collectives en leur ré-affectant chacune une professionnelle jusqu'ici chargée de la gestion du service d'accueil familial. Ce recentrage opérationnel de l'accueil petite enfance sur deux entités au lieu de trois permettra de mutualiser et d'optimiser les moyens et ressources, et donc de mieux gérer l'absentéisme.

Le renforcement de l'encadrement permettra une déconcentration de la gestion administrative et financière des structures afin de renforcer la dynamique collective de projet, l'efficacité et une meilleure réactivité dans le suivi et la gestion du taux de remplissage, ainsi qu'une plus grande proximité avec les familles dès l'entrée de l'enfant en crèche.

2-1 – Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	BP+DM 2018	Résultats provisoires 2018	BP 2019
011	Charges de gestion générale	404 120	357 496	417 512
012	Charges de personnel	3 407 118	3 396 842	3 446 056
023	Virement à la section d'investissement	34 000	0	24 456
042	Dotations aux amortissements	29 673	29 669	33 161
65	Autres charges de gestion courante	92 080	82 972	65 534
66	Charges financières	9 000	8 747	10 500
67	Charges exceptionnelles	1 800	308	1 700
		3 977 791	3 876 034	3 998 919

Les dépenses à caractère général : (chapitre 011)

La prévision budgétaire de ce chapitre évaluée à 417 512 euros.

Les charges de personnel : (chapitre 012)

L'objectif pour les années à venir est de limiter l'évolution des dépenses de personnel au GVT annuel (glissement vieillesse technicité) et aux hausses réglementaires décidées par l'état. Néanmoins sur l'année à venir, des titularisations sont programmées afin de stabiliser les services administratifs.

EXERCICE	Dépenses de personnel (réalisé)	Evolution par rapport à N-1	
		%	€
2014	3 234 733 €	6,6%	200 175 €
2015	3 141 665 €	-2,88%	-93 068 €
2016	3 118 981 €	-0,72%	-22 684 €
2017	3 274 807 €	5%	155 826 €
2018	3 396 842€	3,73%	122 035 €
2019	3 446 056 €* <i>* prévisionnel</i>	1,45 %	49 214 €

Structure et évolution des effectifs	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Effectifs au 31/12	88	89	86	88	85	91
Titulaires	59	56	57	61	61	72
Contractuels	21	22	18	18	21	19
CAE/Contrats d'apprentissage	8	11	11	9	3	0

* prévisionnel

Virement à la section d'investissement : (chapitre 023)

La prévision budgétaire d'un montant de 24 456 euros permettra de maintenir les dépenses d'investissement indispensables.

Dotations aux amortissements et provisions : (chapitre 042)

Cette inscription est générée par la réalisation d'opérations comptables annuelles liées à l'amortissement des acquisitions en investissement du Centre communal d'action sociale. Ce mouvement d'ordre participe également à l'autofinancement de la section d'investissement.

Autres charges de gestion courante : (chapitre 65)

Ce compte comptabilise principalement les subventions versées aux associations et les aides destinées aux bénéficiaires des minimas sociaux.

Charges financières : (chapitre 66)

L'inscription budgétaire correspond aux intérêts liés à l'ouverture de crédit de trésorerie compte tenu notamment des décalages de paiements attendus de la part de la CAF.

Charges exceptionnelles : (chapitre 67)

Elles comprennent des annulations de titres sur des exercices antérieurs.

2-2 – Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	BP+DM 2018	Résultats provisoires 2018	BP 2019
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0
013	Atténuation de charges	154 390	159 876	138 190
042	Op. d'ordre de transfert entre section	1 111	1 110	845
70	Produits des services et ventes diverses	795 103	724 517	776 505
73	Impôts et taxes	0	0	0
74	Dotations et participations	3 023 807	2 995 646	3 080 979
75	Autres produits de gestion courante	950	630	700
77	Produits exceptionnels	2 430	299	1 700
		3 977 791	3 882 078	3 998 919

2-3 – les recettes d'investissement (hors reports)

Chapitres	RECETTES	BP+DM 2018	Résultats provisoires 2018	BP 2019
001	Résultat d'investissement reporté	0	0	0
021	Virement section de fonctionnement	34 000	0	24 456
040	Op. d'ordre de transfert entre section	29 673	29 669	33 161
10	Dotations et fonds divers de réserves	9 827	10 314	19 744
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	0	0	150 000
		73 500	39 983	227 361

2-4 – les dépenses d'investissement (hors reports)

Chapitres	DEPENSES	BP+DM 2018	Résultats provisoires 2018	BP 2019
001	Déficit d'investissement reporté	31 846	31 846	29 169
040	Op. d'ordre de transfert entre section	1 111	1 110	845
16	Autres prêteurs	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	6 000	6 210	0
204	Subventions d'équipements versées	600	178	60 000
21	Immobilisations corporelles	33 943	29 808	137 347
		73 500	69 152	227 361

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- L'achat du matériel nécessaire à l'aménagement de la crèche Félicie Ametller dans le cadre des travaux d'agrandissement effectués notamment pour la mise en place de la liaison froide
- Le remboursement à la Ville des logiciels Ciril et Concerto
- Le financement d'une étude pour l'agrandissement de la crèche Roger Michel
- L'achat d'une climatisation pour la salle extérieure 1 de la maison des seniors Vincent Giner

Les éléments du rapport d'orientation budgétaire ainsi présentés, les administrateurs s'expriment sur les orientations budgétaires 2019. Le conseil d'administration, le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur la base du rapport exposé.

5. Fin de la convention avec le Clic Géronthau

Le CCAS de Frontignan et l'association Clic Géronthau avaient signé en date du 1^{er} janvier 2015 une convention renouvelable annuellement par tacite reconduction ayant pour objet de définir et de préciser les conditions de mise en œuvre de la coordination gériatologique. Le président du Clic Géronthau a informé le CCAS par courrier reçu le 19 février 2019 de la nécessité de mettre fin à la convention qui la liait au CCAS dans la mesure où lors de leur dernière assemblée générale extraordinaire, l'association a décidé de sa dissolution au 31 mai 2019.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son délégué à signer tous les documents relatifs à la fin de cette convention.

6. Demande de subventions pour l'achat de matériel dans le cadre de la mise en place de la liaison froide au sein de l'établissement Docteur Roger Michel

Dans le cadre de la mise en place de la livraison des repas en liaison froide au sein de la structure « Docteur Roger Michel », l'acquisition de matériel est nécessaire.

Il est proposé de solliciter les partenaires institutionnels du CCAS, (Conseil départemental de l'Hérault, CAF de Montpellier, MSA) afin d'obtenir des subventions pour l'achat du matériel nécessaire dans le cadre de la mise en place de la liaison froide au sein de la structure « Docteur Roger Michel ».

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dépôt des demandes de subventions pour cette opération et autorise M. le président ou son délégué à signer tous les documents y afférant.

7. Questions diverses.

Sans question supplémentaire, la séance est levée à 20h00.

Prochaine réunion du conseil d'administration prévue le :

Mercredi 10 avril 2019 à 18h30, à la maison de la solidarité, de la petite enfance, de l'éducation et de la parentalité.

**Pour le président
et par délégation
le vice-président
Michel Arrouy**

